



## ACCORD DE PARTICIPATION VOLONTAIRE

L'employé, dont le nom figure sur la ligne de signature ci-dessous, et VF Outdoor, LLC (« Employeur » ou « VF ») concluent l'accord suivant concernant la cession par l'employé à l'Employeur des droits d'auteur d'une image créée par l'employé dans le cadre du **concours de création de t-shirts « Vans Get Yeti for the Holidays »**.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT, QUI COMPREND LA CESSION DES DROITS D'AUTEUR, LA LICENCE D'UTILISATION DU MATÉRIEL, L'AVIS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET LE CONTRAT DE CESSION DE DROIT ET DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ (« DÉCHARGE »). LA PRÉSENTE DÉCHARGE CONSTITUE UN CONTRAT ENTRE VOUS ET VF OUTDOOR, LLC, AINSI QUE SA MAISON MÈRE, SES AFFILIÉS, FILIALES, EMPLOYÉS ET MANDATAIRES (COLLECTIVEMENT, « VF ») ET RÉGIT VOTRE PARTICIPATION À TOUTES LES ACTIVITÉS SE DÉROULANT DANS LE CADRE DU **CONCOURS DE CRÉATION DE T-SHIRTS « VANS GET YETI FOR THE HOLIDAYS »** (« ÉVÉNEMENT ») OU Y ÉTANT LIÉES. **L'ÉVÉNEMENT EST STRICTEMENT VOLONTAIRE**. SI VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR CETTE DÉCHARGE, SIGNEZ-LÀ. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS, NE SIGNEZ PAS. DANS CE CAS, VOUS NE PARTICIPEREZ PAS ET NE POURREZ PAS PARTICIPER À L'ÉVÉNEMENT VOLONTAIRE. CETTE DÉCHARGE INCLUT VOTRE CONCESSION EXPRESSE DES DROITS D'UTILISATION DE VOTRE NOM ET DE VOTRE IMAGE.

1. **Considération.** En échange des conditions énoncées dans ce document, l'employé aura l'occasion de participer à un concours consistant à soumettre une idée pour la création du t-shirt des fêtes de fin d'année de cette année.

2. **Soumission au concours.** L'employé devra imaginer un t-shirt répondant au thème de cette année : les fêtes de fin d'année du Yéti Vans (ci-après « **soumission au concours** ») et le dessiner sur le gabarit de t-shirt vierge. Le design devra être soumis directement sur la page de soumission au concours.

3. **Vérification de la paternité.** L'Employé convient et déclare qu'il est l'unique auteur des images/idées de la soumission au concours qu'il a volontairement soumise à VF dans le cadre de l'événement. L'Employé déclare également qu'il n'a pas utilisé le contenu de l'image sans les autorisations requises ou en contradiction avec la loi.

4. **Cession.** L'employé cède, transfère et transmet à l'employeur, pendant toute la durée du droit d'auteur et de toute prolongation ou renouvellement, l'ensemble des droits, titres et intérêts relatifs au droit d'auteur de l'image incluse dans la **soumission au concours** (y compris toutes les versions électroniques et imprimées de l'image), et tous les droits y afférents, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de publier, de republier, de transmettre, de vendre, de distribuer et d'utiliser de toute autre manière l'image, en tout ou en partie, dans toute œuvre à travers le monde, dans toutes les langues et sur tous les supports d'expression connus à l'heure actuelle ou développés ultérieurement, et d'accorder une licence ou un autorisation à des tiers de le faire.

5. En signant cette décharge, l'employé accorde irrévocablement à VF, le droit et la licence mondiale et illimitée d'utiliser, copier, modifier, afficher, exécuter, créer des œuvres dérivées, distribuer, diffuser et publier les matériaux identifiés ci-dessus et soumis dans le cadre du **concours de création de t-shirt « Get Yeti for the Holiday »**, en tout ou en partie, séparément ou en combinaison avec d'autres images,



textes, images et autres médias, ou déformés en caractère ou en forme, sans restriction quant aux changements, modifications (y compris le flou, la déformation ou la composition), dans tout format imprimé, électronique ou autre média connu actuellement ou ultérieurement, y compris, mais sans s'y limiter, sur et par le biais d'Internet et des médias sociaux, à des fins d'illustration, de promotion, de marketing, de vente, d'art, d'édition, de publicité, de commerce ou à toute autre fin commerciale quelle qu'elle soit, y compris, mais sans s'y limiter, les supports publicitaires, promotionnels, médiatiques, de marketing et de publicité et VF et ses biens, produits et services, et ce, de manière perpétuelle. L'Employé accepte en outre que VF puisse éditer, modifier, numériser, transmettre, synchroniser, reproduire ou modifier de toute autre manière les inventions dans un tel but et VF peut utiliser ou ne pas utiliser la soumission au concours à sa seule discrétion. L'employé reconnaît en outre qu'il n'a aucun droit de propriété, d'auteur ou moral sur la **soumission au concours** ou toute partie de celle-ci. Toute autre connaissance ou information de nature technique ou commerciale liée à la **soumission au concours** et pertinente aux intérêts de la Société, est la propriété légitime de celle-ci. L'employé cède et transfère par la présente décharge cette Propriété intellectuelle à la Société, et ce à toutes fins et intentions. L'employé accepte également que toutes les informations conçues ainsi que les dépôts de droits d'auteur ou de marques, qu'elles soient ou non brevetées ou brevetables, soient et restent la propriété exclusive de VF. L'employé reconnaît et accepte que les images/idées soumises l'ont été volontairement et qu'il n'y avait aucune conséquence négative à ne pas participer à cet événement. L'employé reconnaît et accepte en outre que la **soumission au concours** puisse être redistribuée sur les canaux de médias sociaux de VF, y compris Instagram, Facebook, Twitter, Snapchat, LinkedIn, et rendue disponible comme arrière-plan pour les applications et plateformes de communication ou de conférence en ligne.

6. **Signature.** L'employé déclare et garantit qu'il est âgé d'au moins 18 ans et qu'il a la pleine capacité juridique de signer la présente décharge. L'employé convient que sa signature électronique est équivalente à sa signature manuscrite et qu'elle a la même validité et la même signification. L'employé s'engage à ne pas, dans le futur, répudier la signification de sa signature électronique ou prétendre que sa signature électronique sur cet accord n'est pas contraignante.

**BON POUR ACCORD.**

---

Nom de l'employé

---

Signature de l'employé

---

Date